Trappes (78) : Trahi par sa casquette de luxe captée sur les images de surveillance, M. écope de 2 ans de prison après avoir agressé un infirme pour lui voler 750€

20/08/2021 à 16h16



Un jeune homme de 20 ans a été jugé par le tribunal de Versailles, ce jeudi 19 août. Trois jours plus tôt, il avait agressé un homme, infirme, alors qu'il venait de retirer à Trappes, un gain remporté au PMU. Il avait été identifié le lendemain, à cause de sa casquette barrée du nom d'une marque de luxe.

Le jour des faits, la victime, un retraité de 69 ans, vient échanger son ticket gagnant contre 750 euros. Dans le bar, M. assiste à la scène. Capuche sur la tête, il suit l'homme qui vient d'emprunter la rue Joliot-Curie. L'heureux gagnant prend son temps. Il marche doucement appuyé sur sa canne. Il a une prothèse à la place de la jambe. « L'argent ! », lance son agresseur en glissant la main dans la poche de la chemise de la victime. Il repart avec les 750 euros.

Le lendemain, à 15h15, la police l'arrête au volant d'une

Clio. Il roule sans permis de conduire. Et avec une casquette clairement reconnue sur les images de surveillance lors de l'agression.

« Je devais de l'argent à quelqu'un. Ce type a tiré une fois en l'air et une fois par terre pour me mettre la pression. Cet argent m'a permis de rembourser. Maintenant, j'ai honte d'avoir attaqué ce retraité. » Le tout sans expliquer pourquoi il avait préféré acheter sa Clio, la veille de l'agression, à 900 euros, plutôt que de rembourser sa dette.

Le tribunal a prononcé deux années de prison, avec incarcération. M. s'est effondré dans le box, en larmes, se couvrant la tête avec son maillot du PSG.

78actu